

ENTRE ■  
BIEVRE  
ET RHONE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

[entre-bievretrhone.fr](http://entre-bievretrhone.fr)

# Dossier de candidature

FORMATION BAFA & PSCI  
EBER 2025



Iris, 20 ans

Tom, 17 ans

Alia, 16 ans

Sidy, 19 ans

Lou, 23 ans

# Règlement

---

## Article 1 : Conditions d'inscription

Les conditions pour bénéficier de l'aide par la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) sont les suivantes :

- Avoir au moins 16 ans le 1<sup>er</sup> jour de la formation générale
- Résider sur l'une des 37 communes<sup>1</sup> d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes
- Démontrer sa motivation
- Choisir une structure tutrice, qui pourra accompagner le candidat dans les différentes démarches du dispositif, parmi les structures enfance jeunesse présentes sur le territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et les partenaires du dispositif (cf. la liste des structures partenaires en annexe).

## Article 2 : Sélection des candidatures

**Le dispositif est ouvert pour 30 stagiaires par an.**

Pour être sélectionnés, les personnes doivent retirer un dossier de candidature. Tout dossier incomplet sera refusé.

Pièces à fournir :

- Le présent dossier complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal)
- Un CV
- Une attestation de formation PSC1 si réalisée
- Une attestation d'assurance en responsabilité Civile
- Une attestation CAF du quotient familial

Les jeunes remplissant les conditions et dont le dossier sera complet seront convoqués devant un jury qui évaluera leur motivation ainsi que la cohérence de leur projet.

Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus motivé sera notifiée au jeune par téléphone et par e-mail ou SMS.

À tout moment, dans le parcours de demande d'aide, le jeune peut être réorienté vers un partenaire s'il est considéré que son projet n'est pas suffisamment construit.

**Le jury sera composé :**

- Le vice-président en charge de la Petite Enfance et/ou la conseillère déléguée à l'Enfance Jeunesse ou un élu de la commission
- Un à deux représentants des structures socio-éducatives du territoire
- Un représentant des services de la Communauté de communes

En 2025, la Communauté de communes organisera 2 sessions sur le territoire dans la limite de 15 places par an.

---

<sup>1</sup> \*37 communes :

Agnin, Anjou, Assieu, Auberives sur Varèze, Beaurepaire, Bellegarde Poussieu, Bougé Chambalud, Chalon, Chanas, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, Cour et Buis, Jarcieu, La Chapelle de Surieu, Le Péage de Roussillon, Les Roches de Condrieu, Moissieu sur Dolon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel Tourdan, Roussillon, Sablons, Saint Alban du Rhône, Saint Barthélémy, Saint Clair du Rhône, Saint Julien de l'Herms, Saint Maurice l'Exil, Saint Prim, Saint Romain de Surieu, Salaise sur Sanne, Sonnay, Vernioz, Ville sous Anjou.

### **Article 3 : Déroulement du projet**

Le BAFA EBER se compose en quatre parties :

1. **Une session de formation générale de 9 jours : BAFA + PSC1**  
2<sup>e</sup> semaine des vacances d'hiver à Saint-Barthélémy en internat  
OU  
2<sup>e</sup> semaine des vacances de la Toussaint à Saint-Clair-du-Rhône en externat
2. **Un stage pratique de 14 jours**
3. **30h de bénévolat**  
En contrepartie de l'aide financière apportée par la Communauté de communes le jeune devra accomplir 30h de bénévolat dans le cadre d'animations socio-culturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires (associations caritatives par exemple) de la préparation de l'action à sa réalisation, ou sur l'organisation de manifestations sportives, culturelles...  
Un contrat d'engagement bénévole sera signé entre l'association et le jeune (ou les parents pour les mineurs). **Le jeune devra finaliser son stage de bénévolat avant la session d'approfondissement.**
4. **Une session d'approfondissement ou de perfectionnement (6 ou 8 jours en internat ou demi-pension)**

La Communauté de communes assurera la coordination du suivi des jeunes en lien avec les différentes structures partenaires.

### **Article 4 : Choix de la structure tutrice**

Chaque stagiaire sera suivi par une structure jeunesse ou le Point Information Jeunesse implanté sur le territoire de l'intercommunalité. Cette structure tutrice s'engage à accompagner les jeunes dans leur démarche. Cet accompagnement se concrétisera notamment par la désignation d'un animateur référent qui aura un rôle de suivi, de conseil et d'information auprès du jeune.

Le jeune stagiaire s'engage à rencontrer son tuteur après chaque étape (formation générale, stage pratique, bénévolat et session d'approfondissement) afin de faire un point intermédiaire et bilan.

C'est au jeune candidat de démarcher les structures jeunesse du territoire et de trouver une structure s'engageant à l'accompagner sur ce dispositif.

Une liste des structures jeunesse est jointe au présent dossier.

Il est rappelé que la structure tutrice n'est pas forcément celle qui vous proposera un stage pratique. Dans cette hypothèse, il vous appartient de faire les démarches pour trouver un stage pratique en envoyant un CV et une lettre de motivation en direction des structures jeunesse, centres sociaux (même liste).

### **Article 5 : Prise en charge du coût du BAFA/PSC1 par la Communauté de communes**

Le coût total de la formation BAFA (les 3 étapes) s'élève en moyenne entre 800 et 1000 euros.

La Communauté de communes s'engage à financer à hauteur de 40 à 70% du coût total du BAFA (partie théorique et approfondissement), en fonction du quotient familial CAF, établi selon le barème suivant :

<b>QUOTIENT FAMILIAL CAF</b>	<b>DÉDUCTION</b>
De 0 à 610	70%
De 611 à 915	50%
+ de 915	40%

Le Pass'Région prend en charge le PSC1 sur présentation de la carte.

En 2024, la CAF peut vous aider à hauteur de 200 euros, sans condition de ressources. Cette bourse est cumulative avec l'aide financière apportée par la Communauté de communes. Elle est versée après l'inscription à la troisième session, et doit être demandée dans un délai de 3 mois.

Certains Comités d'Entreprises (CE) peuvent apporter une aide. Renseignez-vous auprès de votre employeur. Par exemple, le COS 38, en fonction de l'âge du candidat (moins de 25 ans), peut vous aider à hauteur de 110 euros par an cumulable avec les 110 euros accordés par les organismes de formation suivants : CEMEA, IFAC, FRANCAS et AROEVEN.

**Pour bénéficier de la prise en charge total par la Communauté de communes sur la session d'approfondissement, merci de bien vouloir envoyer :**

1. L'attestation CAF
2. Le justificatif de participation au stage pratique
3. Le justificatif des 30h de bénévolat effectuées
4. Le justificatif d'inscription à la session d'approfondissement

## **Article 6 : Engagement**

Une fois sélectionné(e), le (la) jeune s'engage à aller jusqu'au bout du projet.

Mise à part une embauche professionnelle sur présentation d'un justificatif, **aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation générale BAFA.**

Tout jeune qui abandonne en cours de projet ou manque à une activité bénévole ne pourra demander aux organisateurs la prise en charge de sa formation BAFA.

Une convention tripartite sera signée entre le jeune, la Communauté de communes et la structure tutrice rappelant les engagements de chacune des parties.

## **Article 7 : Dépôt et acceptation du règlement**

La participation à la formation BAFA entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

**À noter :** en cas de défaillance ou de non-respect des engagements du stagiaire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône mettra fin à la convention.

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

# Présentation du candidat

Sexe :  F  M

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : \_\_/\_\_/----

Lieu de naissance : ..... Département/Pays : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Adresse mail (**obligatoire**) : .....

## Situation :

- Lycéen(ne)  Étudiant(e)  En recherche d'emploi  
 Autre.....

N° d'inscription (**obligatoire**) obtenu sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) : .....

- J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres stagiaires pour vous permettre d'organiser du co-voiturage.  
 J'autorise les organisateurs à utiliser mon image.

## Inscription Formation Générale BAFA + PSC1

- INTERNAT : du 1<sup>er</sup> mars au 9 mars 2025 [Saint-Barthélémy, MFR] 565 €<sup>1</sup>

Merci de préciser votre régime alimentaire et/ou allergies (noter RAS s'il n'y a rien de particulier)

.....

OU

- EXTERNAT : du 25 octobre au 2 novembre 2025 [Saint-Clair-du-Rhône, école Glay] 424 €<sup>2</sup>

> **Formation : jour férié, samedi et dimanche inclus**

565 € = 520 € (BAFA) + 45 € (PSC1)

<sup>2</sup> 424 € = 379 € (BAFA) + 45 € (PSC1)

**Inscription Approfondissement ou qualification (à remplir plus tard)**

Thème : ..... Organisme : .....

Date : .....

Signature – précédée de la mention « lu et approuvé » incluant le règlement (si le jeune est mineur, signature du jeune et d'un représentant légal)

# Autorisation parentale (pour les mineurs)

---

**Je soussigné(e) :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone domicile :** ..... **Téléphone portable :** .....

**Agissante en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune :**

**Nom et prénom du (de la) jeune :** .....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise, mon fils ou ma fille à participer à la formation BAFA/PSC1 2025 organisée par EBER et à suivre toutes les modalités de cette formation.

- J'autorise les organisateurs du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment d'intervention chirurgicale.
- J'autorise les organisateurs du projet à prendre des photos qui seront éventuellement publiées sur les supports de communication de la Communauté de communes et/ou de l'organisme de formation.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement à respecter.

Fait à : .....

Le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

---

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le **service petite enfance - enfance - jeunesse** pour permettre la gestion des candidatures aux sessions BAFA 2024/2025.

La base légale du traitement est la mission de service public et le consentement.

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : **service petite enfance - enfance - jeunesse**

Les données sont conservées pendant **une durée de 3 ans pour la gestion du fichier client et 10 ans pour la gestion de la facturation**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ;**

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, **notre délégué à la protection des données** : [contact.dpd@entre-bievretrhone.fr](mailto:contact.dpd@entre-bievretrhone.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits " Informatique et Libertés " ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# Questionnaire de motivation

---

1. Présentez-vous en quelques lignes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Pourquoi souhaitez-vous suivre la formation BAFA/PSC1 ?

- Pour une première expérience de travail
- Pour financer mes études
- Pour financer mes loisirs et vacances
- Pour financer ma vie quotidienne
- Pour m'ouvrir vers une carrière professionnelle dans l'animation
- Autre : .....

3. Selon vous, quels sont les rôles et fonctions d'un animateur ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# Dépôt du dossier

---

Date et signature du (de la) candidat(e)

Date, signature et tampon obligatoire de la structure jeunesse tutrice ou PIJ

## Partie réservée à l'administration

Dossier retenu

Dossier refusé

Appréciation générale :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Pièces à joindre

---

- Dossier dûment rempli
- Un Curriculum Vitae (CV)
- Une attestation de formation PSC1 si réalisée
- Une attestation CAF du quotient familial ou MSA
- Une attestation d'assurance civile
- La photocopie recto-verso du Pass'Région
- Justificatif de domicile si adresse différente des autres documents (CAF et assurance)

Ce dossier est à retourner à **l'adresse suivante ou par mail :**

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes  
Service Jeunesse  
9 rue du 19 mars 1962  
38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex

OU

Information Jeunesse (IJ)  
Centre social de l'Île du Battoir  
410 chemin du 5 août 1944  
38270 Beaurepaire

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter  
la Communauté de communes

06 30 62 17 02

[pej@entre-bievretrhone.fr](mailto:pej@entre-bievretrhone.fr)

--

Information Jeunesse

04 74 79 07 20

[pj.cib@gmail.com](mailto:pj.cib@gmail.com)

## Structures socio-éducatives du territoire

---

<b>Service municipal enfance-jeunesse</b> <b>[Saint-Maurice-l'Exil]</b> 1 rue Ladoumègue 04 74 86 45 09	<b>Centre social OVIV</b> <b>[Vernioz]</b> 1410 route des villages 04 74 54 14 37
<b>Service municipal enfance-jeunesse</b> <b>[Le Péage-de-Roussillon]</b> 14 place Paul Morand 04 74 86 62 83	<b>Centre social Au Fil de Lambre</b> <b>[Sonnay]</b> 10 chemin de l'Église 04 74 79 43 51
<b>Centre social du Roussillonnais</b> <b>[Roussillon]</b> 16 avenue Jean-Jaurès 04 74 29 00 60	<b>Accro'Enfance</b> <b>[Saint-Clair-du-Rhône]</b> 4 rue Emile Romanet 04 74 54 51 17
<b>Pass-r'Ailes (enfance)</b> <b>[Roussillon]</b> 72 A avenue Bel Air 04 74 86 45 09	<b>Centre social de l'Île du Battoir</b> <b>[Beaurepaire]</b> 410 chemin du 5 août 1944 04 74 79 07 20
<b>Service municipal enfance-jeunesse</b> <b>[Salaise-sur-Sanne]</b> Rue Avit Nicolas 04 74 29 88 10	<b>Rhodia Club</b> <b>[Salaise-sur-Sanne]</b> 102 RN7 04 74 79 71 66
<b>Centre social Les 4 Vents</b> <b>[Saint-Romain-de-Surieu]</b> 30 route de la Chapelle 04 74 83 43 92	<b>Accueil de Loisirs / ALPHA 3 A</b> <b>[Sablons]</b> 9 rue Louis Pasteur 04 74 79 43 51